



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIER UN DEBIT TEMPORAIRE

**DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE**

Je soussigné(e)
Prénoms
Profession ou qualité
Domicile

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation
d'établir un débit de boisson temporaire

A PARIGNÉ L'ÉVÊQUE

| | | | |
|----|----|---------|--------|
| Du | au | Jusqu'à | heures |
| Du | au | Jusqu'à | heures |

A l'occasion de (1)

(1) Indiquer le motif
(Foire, vente de charité, fête, etc...)

Signature

Le

ARRETE DU MAIRE N°

Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L
3335-1 du code la santé publique,

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des
Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et
temporaire de boissons du 3^{ème} groupe.

| | | | |
|--------------------|----|---------|---------|
| A Parigné l'évêque | Du | jusqu'à | heures. |
| | Du | jusqu'à | heures. |

Fait à Parigné l'évêque

Le

***(Les demandes devront être complétées correctement et déposées 21 jours minimum avant la
date de la manifestation ; pas plus de deux manifestations par dossier seront prises en compte,
sinon la demande sera caduque).**